



COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 31.05.2019

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen des
préavis No 03 et 04/2019 présentés par la
Municipalité au Conseil Communal dans sa
séance du lundi 30 avril 2018, intitulés :

**Rapport de gestion 2018
Comptes communaux 2018**

Président : M. Julien Raemy
Membres : Mme Tülay Kuncekli Cagin
M. Stéphane Teklits
Mme Diana Holland
M. Jean-Luc Puenzieux
Mme Krissy Clément
M. Jean-François Pilet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant ce début d'année, la commission de gestion et des finances s'est réunie plusieurs fois afin de prendre la mesure des comptes 2018. Des séances de groupe ainsi que de des séances avec nos municipaux ont été organisées :

28 février 2019	Rencontre avec la Saison Culturelle de Montreux avec notre Syndique, Mme Christine Chevalley
16 avril 2019	Rencontre avec Monsieur Philippe Andler
24 avril 2019	Rencontre avec Monsieur Ludovic Sherif
11 mai 2019	Visite des alpages, annulée, mauvais temps
13 mai 2019	Préparation des questions
14 mai 2019	Rencontre avec Monsieur Arnaud Rey-Lescure
18 mai 2019	Visite des alpages, annulée, mauvais temps
20 mai 2019	Rencontre avec la municipalité pour les comptes
27 mai 2019	Préparation du rapport de gestion
D'avril à juin	Nombreux échanges de mail pour la préparation et la rédaction du rapport de la Cogest

A noter que la visite des alpages avec Monsieur Igor Rinaldi a été reportée de nombreuses fois à cause du mauvais temps, aussi bien en hiver qu'au printemps.

La Cogest tient à remercier la Municipalité, ainsi que la boursière Mme Haar, la secrétaire municipale Mme Menétréy pour leur disponibilité, les documents transmis et les réponses fournies à nos questions.

Résumé des entretiens avec nos municipaux selon leurs dicastères respectifs pour l'année 2018

Rencontre avec la Saison Culturelle de Montreux au 2M2C avec notre Syndique, Mme Christine Chevalley

Administration générale/Finances/Affaires culturelles/Affaires sociales et écoles

Nous avons été accueilli par Monsieur Pierre Smets qui nous a rapidement fait faire un tour de l'Auditorium Stravinski qui était en plein montage du « Bal du printemps », il nous a chaleureusement expliqué le fonctionnement de sa Fondation.

La Fondation de la Saison culturelle de Montreux est à but non lucratif. Son mandat est de proposer une activité culturelle généraliste, en variant les styles, à l'année et hors des périodes de festivals, principalement à l'Auditorium Stravinski. Elle peut aussi venir en appui à différentes institutions culturelles régionales pour les aider à concrétiser leur événement. Elle bénéficie du soutien du Fonds culturel Riviera et est composée d'une équipe de quatre personnes pour un budget d'un million deux-cents milles.

M. Smets relève que suite au refus des Montreusiens d'accepter la rénovation du 2M2C, aucune manifestation ne peut être planifiée pour 2020 et qu'un grand nombre de gros événements ne seront pas ou plus organisés ce qui se ressentira très fortement sur l'économie régionale.

Rencontre avec Monsieur Philippe Andler

Infrastructures/Travaux/Épuration/Sociétés locales/Cultes

Les travaux prévus sur la RC 780 vont bon train selon le préavis 11/2018. Les collecteurs d'eau claire, le travail, les abris bus et les trottoirs seront refaits par étape. Le surfacage de la partie Chillon – Grandchamp vient d'être réalisée, la partie Veraye – Chillon interviendra à la fin des travaux.

La demande de réaménagement pour la place à bois est en cours auprès de l'Ofrou.

Divers travaux de maintenance ont été réalisés sur des chambres doubles (eau claire/eau usée).

Un contrôle périodique des murs de soutènement sur la commune est réalisé pour connaître leurs états et éventuellement y apporter une réfection (exemple : préavis 06/2016)

Monsieur Andler a organisé une séance avec toutes les sociétés locales actives sur la commune. Il en ressort que la situation actuelle convient à tout le monde tant au niveau du financement que du rôle de chacun. Certaines sociétés sont plus actives que d'autres et/ou peinent à trouver des bénévoles qui veulent s'investir.

Notre municipal se montre confiant pour l'avenir de la commune et que les perspectives sont bonnes, il relève que cette année, c'est le 60^{ème} anniversaire de la chapelle de Veytaux et que des festivités seront organisées à cet effet

Rencontre avec Monsieur Ludovic Sherif

Urbanisme/Police des constructions/Bâtiments communaux/Concept énergétique

Le remplacement de Monsieur Jean-Marc Emery n'était pas une mince affaire car le dicastère dont il s'occupait demandait des connaissances bien spécifiques. Nous avons trouvé en la personne de Monsieur Ludovic Sherif le successeur idéal. Professionnel dans ce secteur d'activité, il est très content de s'investir pour Veytaux. A noter qu'il est en train de faire un MAS en urbanisme.

Le gros sujet qu'il a eu à traiter et qui est toujours en cours, c'est le CAT. Des rencontres régulières avec les architectes sont planifiées pour établir le cahier des charges pour l'appel d'offre public. Le projet définitif sera présenté au conseil communal avant l'été. Cette rencontre a permis à la commission de mieux saisir la notion de marché public que l'on peut résumer ainsi :

- La procédure de gré à gré, moins de Chf 100'000.- : l'adjudicateur adjuge le marché directement à un soumissionnaire, sans procéder à un appel d'offres. Il peut demander des offres à des fins de comparaison et procéder à des négociations.
- La procédure sur invitation, jusqu'à Chf 250'000.- : l'adjudicateur invite des soumissionnaires à présenter une offre dans un délai donné, sans publication. L'adjudicateur doit demander au moins trois offres. Un soumissionnaire au moins doit être extérieur à la commune du lieu d'exécution.
- La procédure ouverte, plus de Chf 250'000.-: l'adjudicateur lance un appel d'offres public pour le marché prévu. Tout soumissionnaire peut présenter une offre.

Informations diverses :

- La vision communale approuvée par le conseil communal et a été transmise au SDT fin 2018, en attente de leur remarque.
- En général les bâtiments communaux vont bien, seul le clocher du collège nécessitera une petite réfection.
- Le projet du Clos de Chillon est à bout touchant. Une nouvelle mise à l'enquête devrait avoir lieu début juin, refus de mettre en consultation durant juillet\out.
- Pour 2019, Veytaux passe en dessous des 20% à la Lex Weber.

Rencontre avec Monsieur Arnaud Rey-Lescure

ASR/Espaces verts (voirie et déchets) /Services industriels/Transports

Lors de cette rencontre, la commission de gestion était en possession des comptes 2018, ce qui a permis de mieux cibler certains sujets actuellement plus sensibles comme les VMCV.

Les comptes 2018 subissent une hausse de charges Chf 186'700.- due aux VMCV. La répartition selon Mobilis péjore Veytaux dans la distribution des charges. Selon notre municipal, Mobilis est une organisation opaque, dont on ne peut pas avoir de retour clair sur la répartition des encaissements, mais il s'engage à clarifier ces chiffres. Aucun audit n'a été réalisé sur la mauvaise gestion de ces dernières années. Malgré la nomination d'une nouvelle directrice et d'un nouveau directeur financier, la facture pour les VMCV ne devrait pas s'améliorer ces prochaines années. Tous les bus de la ligne 201 sont à remplacer et les coûts de l'extension jusqu'à Rennaz. On peut toutefois noter que 70% des charges des transports reviennent en retour par les dépenses thématiques mais cela correspond tout de même à plus d'un point impôt.

Le secteur Espaces verts a connu beaucoup de problèmes en 2018 suite à des arrêts maladie de longue durée. Le service a dû faire appel à des travailleurs temporaires pour assurer son bon fonctionnement. Certaines tâches courantes ont été simplifiées, surtout dans le secteur « Parcs-Jardins ».

Les autres points de son dicastère n'ont pas soulevé de questions particulières.

Monsieur Rey-Lescure nous confie également son sentiment de confiance pour l'avenir de Veytaux selon les points suivants : pleins de nouvelles constructions donc de nouveaux ménages, bientôt la fin des tractations pour le Clos de Chillon, des successions, une nouvelle péréquation cantonale qui soit favorable aux petites communes. L'avenir nous le dira.

Questions et réponses sur les comptes 2018

La commission a rencontré la municipalité in corpore ainsi que Mmes Haar et Ménétrety le lundi 20 mai 2019. Au préalable, la municipalité avait reçu une série de questions en relation avec les comptes communaux 2018 et le rapport sur la gestion 2018. (voir annexe 1)

D'une manière générale, l'augmentation des charges est principalement due à deux postes principaux : les VMCV et la facture sociale. L'augmentation de la facture sociale est principalement liée aux recettes conjoncturelles pour lesquelles le 50% doit être reversé au canton dans le cadre de la 1^{ère} couche de la facture sociale. Les recettes conjoncturelles en hausse sont le reflet de droits de mutation supérieurs au budget ainsi qu'aux droits de succession et gains immobiliers.

L'impôt foncier, mentionné au compte 21.4020 est largement supérieur au budget en raison principalement de la nouvelle taxation de la centrale des FMHL. Ceci aura à l'avenir un caractère durable, cette recette n'est pas exceptionnelle comme le sont par nature les droits de mutation ou les gains immobiliers par exemple. Il est clair que si la situation était identique à celle du canton alpin voisin, à savoir que les redevances hydrauliques sont perçues par les communes et non par le canton, la situation économique de Veytaux ferait beaucoup d'envieux.

Les droits de mutations présentés au compte 21.4040 ainsi que celui des successions et donation sont en très nette augmentation. Comme mentionné plus haut, la moitié est retournée au canton dans la facture sociale. A relever que les personnes qui décèdent en EMS ont préalablement changé de lieu de domicile, correspondant à celui de leur résidence finale. A Veytaux nous n'avons pas d'EMS, ce qui fait que ces recettes liées aux successions changent aussi de commune. Le modèle d'affaire d'une commune devrait mieux intégrer ce genre d'établissement dans sa planification territoriale pour que la fuite de cette manne financière vers des communes voisines se réduise. Nous avons un magnifique bâtiment sur la commune qu'il aurait mieux fallu convertir en EMS plutôt qu'en appartement. Nous faisons ici mention de l'ancien hôtel Bonivard.

Les honoraires perçus par les municipaux sont en forte augmentation par rapport au budget. Le compte 11.3001 en fait état. A l'explication donnée par la municipalité d'une augmentation forte des vacations dues à de nombreuses séances laisse quelque peu pantois la commission quant à une réelle anticipation et un véritable besoin. La commission se rallie au fait de mettre de la pression sur ces charges et avoir un dépassement justifié plutôt qu'une trop grande largesse budgétaire et se retrouver en-deçà voire de ne pas regarder à la dépense et aller à toute séance pas forcément directement utile à la commune.

Au compte 11.3170 il est fait mention de l'achat de billets pour la fête des vigneron. Ceux-ci ont été revendus au prix coûtant et la recette se trouve au compte 11.4361. Il n'y a pas eu d'achat de billets à charge de la commune.

L'étude « vision Rochers de Naye » pour un montant de CHF 5'400.- stipulée au compte 16.3650.09 correspond à la participation de Veytaux à part égale avec le FET (Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique), le MVT (Montreux Vevey Tourisme) et le MOB. Ceci a permis d'obtenir les subventions LADE (Loi cantonale sur l'appui au développement économique pour la refonte du site des Rochers de Naye). La commission s'est interrogée sur le mode de répartition qui ne tient compte que des parties en présence sans une autre clé de répartition (impact touristique, population, ...). Si pour l'étude cette répartition simple (voire simpliste) est acceptable, il ne saurait en être de même lors de la réalisation de cette refonte qui pourrait se chiffrer en millions. La commission a été rassurée sur ce point.

La situation des VMCV est préoccupante. L'augmentation des charges présentée au compte 18.3510 en fait état. Il faut toutefois relativiser. En effet le système de péréquation cantonal et son mécanisme des dépenses thématiques a pour conséquence de réduire l'effet comptable de près de 70%. Il n'en reste pas moins que la gestion déplorable de cette société a un impact fort sur toute la région et à plus forte raison sur Veytaux. Aucune transparence sur le coût des différentes lignes desservies par les VMCV n'a pu être obtenue par le municipal en charge. Il est de ce fait impossible de vérifier dans quelle mesure la ligne 201 ne subventionne pas les autres dessertes. Malheureusement Veytaux n'a pas de représentant direct au Conseil d'administration des VMCV et subit cette information lacunaire. Nous ne pouvons que souhaiter que la nouvelle Direction reprenne les choses en main, appuyé par un Conseil d'administration responsable.

A la question de savoir si les loyers sont adaptés au marché, il est répondu que c'est le cas mais qu'effectivement l'attractivité des baux mis en place n'incite pas à des changements fréquents qui pourraient être l'occasion d'adaptations éventuelles ou d'augmentation de la valeur des biens immobiliers par des travaux.

L'ancienne morgue a vu sa facture d'électricité réduite drastiquement. Non du fait d'une négociation acharnée avec le fournisseur d'électrons mais en raison du changement d'affectation du local dont la partie vestiaire a été transférée dans l'abri PC du collège. La charge de chauffage électrique a ainsi été revue à la baisse.

L'engagement de personnel temporaire dont l'effet comptable est présenté sous chiffre 44.3010 est compensé par les indemnités versées par les assurances que l'on retrouve sous 44.4361.

Les travaux prévus au chemin de Plan Manon n'ont été que partiellement réalisés. Ceci explique que seuls CHF 26'364.40 ont été dépensés alors qu'un budget de CHF 50'000.- figure sous 43.3140. Ces travaux seront réalisés en 2019.

L'enseignement primaire et secondaire présentés aux rubriques 51 et 52 voit sa facture diminuer. Une des raisons est le nombre d'élèves inférieurs de 4 unités mais aussi le coût par élève a été revu à la baisse. A la question de savoir si le mode de calcul par élève est suffisamment transparent pour identifier les coûts réels il est répondu que cette information détaillée n'est pas disponible et que ce ne sont que les chiffres finaux qui sont fournis. La commission s'étonne de ce mode de faire et demande plus de transparence.

Les variations importantes figurant au chapitre de la sécurité sociale sont dues au fait des recettes conjoncturelles dont il a été fait mention en début de cette partie et qui voit la moitié ponctionnée par le canton au titre de la première couche de la facture sociale.

La répartition des dicastères entre les municipaux interpelle par son inégalité. Une grande partie des délégations est assurée par la Syndique. A cet étonnement il est répondu que cela est fait en fonction des disponibilités et qu'un accroissement des charges des autres municipaux ne serait pas possible. La question doit se poser de l'utilité de toutes ces instances et auxquelles il devrait être renoncé.

Le départ à la retraite de M. Delarze n'aura finalement permis qu'une économie de 0,4 EPT. Le travail effectué par M. Delarze a été repris en partie par un employé de la voirie, d'où cette économie. Les synergies potentielles semblaient supérieures lors de l'annonce de ce départ. Pour les colis préaffranchis, la poste ne verse rien à l'agence postale communale alors qu'un travail est effectué. Un nouveau contrat est en discussion avec la poste qui devrait améliorer la situation. L'intérêt qu'à la poste d'être un service public se transpose de plus en plus auprès des tiers. Le service que la commune offre à la population a un coût et il est difficilement admissible que la poste s'en décharge. Le choix d'offrir ce service à la population doit être clairement posé devant le Conseil communal qui l'entérine, ou non, une fois pour toute. Il ne s'agit pas d'une décision unilatérale de la municipalité. Par le fait d'un budget déficitaire le Conseil a tacitement donné son accord à ce fait accompli devant lequel la poste nous a mis.

Les coûts du DDP du fort de Chillon se sont élevés à CHF 45'000.- selon le préavis 08/2018. Il a été demandé à la municipalité de nous renseigner sur les conséquences pour la commune en cas de faillite et pour couvrir les coûts de remise en état. Aucune garantie n'a été demandée selon les clauses de l'acte de vente signé en 2018. Au dire de la municipalité, ces clauses sont suffisantes pour prémunir la commune contre tout préjudice.

Bilan

La commission de gestion rend le conseil communal attentif sur l'engagement financier que représente le CAT. Le montant perçu lors de l'échange avec la commune de Chavannes près Renens ne saurait être investi sans une grande attention de la part de la municipalité. Sachant que le projet initial était devisé à cinq million et que l'on parle aujourd'hui de sept millions. Le conseil communal saura veiller à la rentabilité de ce projet.

Il y a tout de même beaucoup d'incertitude sur la capacité financière de la commune à long terme. L'imposition sur les entreprises, la futur péréquation cantonale, etc, sont de grandes interrogations et Veytaux espère y trouver son compte mais nous n'avons aujourd'hui pas la réponse, pas plus que nos voisins.

Au final, Veytaux aura des bonnes années comme celle-ci et des moins bonnes car il y aura toujours des impondérables qui viendront grever les comptes finaux ou les embellir. On ne peut qu'espérer que le futur rendement du CAT viendra soutenir les comptes de même que la venue de nouveaux contribuables.

Conclusions

Aux termes de ces rapports et en conclusions, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu les préavis No 03 et 04/2019, relatifs aux comptes 2018 et au rapport de gestion 2018

oui le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018
2. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2018 ainsi que le bilan au 31 décembre 2018, tels que présentés.
3. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2018, tel que présenté.

Au nom de la commission de gestion et des finances

Le président :
Julien Roemy



Annexe : Questions et réponses sur les comptes 2018